

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture

Arrêté du **25 AOUT 2023**

**portant nomination des membres de la commission
de titularisation dans le corps d'adjoint technique des administrations de l'Etat ouvert
aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés issus de
l'apprentissage, au titre de l'année 2023**

La ministre de la culture,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 relative à la transformation de la fonction publique ;

Vu le décret n°2006-1761 du 23 décembre 2006 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints techniques des administrations de l'Etat;

Vu le décret n° 2019-544 du 29 mai 2019 portant délégation de pouvoirs en matière de gestion de fonctionnaires relevant du ministre de la culture à certains établissements publics ;

Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap ;

Vu le décret n° 2020-530 du 5 mai 2020 fixant pour une période limitée les modalités de titularisation dans un corps ou cadre d'emplois de la fonction publique des bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés à l'issue d'un contrat d'apprentissage;

Vu l'arrêté du 7 août 2023 fixant le nombre d'emplois offerts à la titularisation dans le corps d'adjoint technique des administrations de l'État aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés à l'issue d'un contrat d'apprentissage, au titre de l'année 2023.

Arrête :

Article 1er

Madame Lydie Borel, attachée principale d'administration de l'Etat, adjointe au chef du bureau des agents de catégories C et B, sous-direction des métiers et des carrières, service des ressources humaines du ministère de la culture est désignée en qualité de présidente de la commission pour la titularisation dans le corps d'adjoint technique des administrations de l'Etat ouvert aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés issus de l'apprentissage.

Sont nommés membres de cette commission :

- Madame Véronique Gilles Fabre, adjointe administrative principale 1^{ère} classe, régisseuse, bureau de l'action sociale, service des ressources humaines du ministère de la culture ;
- Madame Esther Delière Crampon, attachée d'administration de l'Etat, responsable de service, service des ressources humaines, musée du château et domaine national de Compiègne.

Article 2

En cas d'empêchement de la présidente, la présidence sera assurée par Madame Alizé Coulais attachée d'administration de l'Etat, adjointe au cheffe du bureau des agents de catégories A et des agents contractuels, sous-direction des métiers et des carrières, service des ressources humaines du ministère de la culture.

Article 3

Le secrétaire général du ministère de la culture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 25 AOUT 2023

La ministre de la culture,
Pour la ministre et par délégation
La sous-directrice du pilotage et de la stratégie,



Aude DE MARTIN DE VIVIES